



République Française
Département du Loir-et-Cher
Commune de Chailles

DÉCISION DU MAIRE

N°2026-036

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Le Maire de la commune de Chailles

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022-12-05 du 15 décembre 2022 portant délégations du Conseil Municipal au Maire et notamment l'article 1-15 autorisant ce dernier à « exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L.21-2-3 ou au premier alinéa de l'article L.213.3 de ce même code, dans les conditions que fixe le conseil municipal »,

Considérant les déclarations d'intention d'aliéner instruites sur la période du 29 mai 2026 au 27 juillet 2026,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} –

D'acter le non exercice du droit de préemption urbain pour les biens suivants :

- DIA 041 032 26 0 0021 :

Monsieur DEPEYRE Sébastien – 28 rue de l'Église – AH 197 et 285 – propriété bâtie – acté le 09/06/2026,

- DIA 041 032 26 0 0022 :

MONSIEUR PETIT Sylvain – 14 rue des Aubépines – AY 322 – propriété bâtie – acté le 09/06/2026,

- DIA 041 032 26 0 0023 :

Société CAP INVEST représentée par Monsieur MOREAU Nicolas – 43 rue des Crépinières – AO 274p – propriété non-bâtie – acté le 09/06/2026,

- DIA 041 032 26 0 0024 :

Madame KYAMBIKWA-THELLIER Lorie – 38 rue B rue de la Chesnaie – AY 153 – propriété bâtie – acté le 02/07/2026,

- DIA 041 032 26 0 0025 :

Société du Cèdre – rue de l'Étoile – AX 58 – propriété non-bâtie – acté le 07/07/2026,

- DIA 041 032 26 0 0026 :

Monsieur AFONSO Jean – 13 rue de la Forêt – AH 115 – 122 et 123 – propriété bâtie – acté le 07/07/2026,

- DIA 041 032 26 0 0027 :

Monsieur MAZGHI Mohamed – 20 rue des Poussetières – AX 297 – 301 et 299 – propriété non-bâtie – acté le 07/07/2026,

- DIA 041 032 26 0 0028 :

Madame LESIMPLE-SAVARD-LACOURTE Corinne – 13 rue Creuse – AW 15 et 16 – propriété bâtie – acté le 07/07/2026,

- DIA 041 032 26 0 0029 :

Madame DELILE Jennifer – 1 impasse des Glycines – AV 699 – propriété bâtie – acté le 07/07/2026,

- DIA 041 032 26 0 0030 :

Monsieur BODIN Nicolas – 5 rue des Prés – AP 190 – 189 et 192 – propriété bâtie – acté le 21/07/2026,

- DIA 041 032 26 0 0031 :

Société MEZILLIERES – 10 impasse des Mezillières – AI 182 et 503 – propriété bâtie – acté le 11/07/2026,

- DIA 041 032 26 0 0032 :

Madame BERTHIER Sandrine – 11 impasse des Noisetiers – AW 203 – propriété bâtie – acté le 21/07/2026,

- DIA 041 032 26 0 0033 :

Monsieur STEVENS Guillaume – 37 rue du Plessis – AS 27 et 31 – propriété bâtie – acté le 27/07/2026,

ARTICLE 2 -

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 -

La présente décision sera transcrite au registre des décisions du maire, une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher.

Fait à Chailles,
Le 27 juillet 2026
Le Maire,
Florent MARMAGNE



*Certifié exécutoire compte tenu de la
Publication ou de l'affichage le 27 juillet 2026
Le Maire,
Florent MARMAGNE*

